



## **LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)  
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

**MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE**  
**8 PLACE SALVADOR ALLENDE**  
**94000 CRETEIL**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

### **REALISATION D'ATELIERS RH RECRUTEMENT**

**Contact : Léana TAVARES**

**Courriel : [ltavares@cci-paris-idf.fr](mailto:ltavares@cci-paris-idf.fr)**

**Tél. : 06 99 14 38 37**

#### **PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID**

La CCI Paris Ile-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Ile-de-France. A ce titre, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, la CCI Paris Ile-de-France accompagne au quotidien les chefs d'entreprise dans leurs projets au travers des huit CCI territoriales et départementales d'Île-de-France (voir annexe carte d'implantation). Tout au long de la vie des

entreprises, les huit CCI Territoriales (T)/Départementales (D) au travers de ses équipes apportent un appui :

- Aux porteurs de projet pour concrétiser leurs idées et acquérir les compétences indispensables au métier de chef d'entreprise.
- Aux entreprises pour permettre leur développement avec le financement, la digitalisation, les réseaux, ....
- Aux collectivités dans le développement économique

Chaque CCI (D/T) a la responsabilité de l'offre proposée aux entreprises sur une thématique (Domaine d'activité stratégique – DAS) qu'elle développe en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat, la CCIR et CCI France.

## **OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire reconnu pour son expertise dans les ressources humaines, particulièrement dans le recrutement et le développement de la marque employeur. Nous recherchons un intervenant sur le thème “savoir recruter, attirer, et fidéliser” et spécialiste des questions RH et plus particulièrement des problématiques liées au recrutement. L'expert.e est rompu(e) à la rédaction d'offres d'emploi pertinentes et attractives, possède une bonne connaissance du marché de l'emploi et des motivations des candidats aujourd'hui. Sa bonne connaissance des canaux numériques de recrutement et des pratiques actuelles et innovantes est impérative. Pédagogue, il(elle) est reconnu(e) pour ses compétences d'animation de groupe.

## **LE PROJET**

Ce Lab'Recrutement vise à accompagner les petites entreprises, notamment dans les secteurs en grande tension de candidats, pour mieux recruter en se professionnalisant. L'accompagnement recrutement et les actions collectives sont menées sous le principe du recrutement inclusif à savoir un recrutement non discriminant qui permet la diversité et prône l'égalité des chances pour les candidats de tous horizons.

Au travers de 2 ateliers d'une demi-journée, les entreprises sont ainsi invitées à réfléchir à leur attractivité : Aujourd'hui les jeunes talents sont très sensibles aux valeurs sociétales et environnementales des entreprises, et celles-ci doivent prendre

conscience du souhait des candidats de rejoindre des entreprises engagées et travailler leur marque employeur dans ce sens.

Les ateliers aborderont les thématiques suivantes :

1. Atelier 1 : Identifier son besoin, attractivité de son entreprise et marque employeur (1/2 journée)
  - a. Identifier leur besoin
  - b. Savoir attirer les candidats
  - c. Travailler sur la marque employeur et les valeurs de l'entreprise
  
2. Atelier 2 : Recruter et fidéliser (1/2 journée)
  - a. Travailler leur offre d'emploi
  - b. Savoir mener des entretiens de recrutement
  - c. Connaître les outils et méthodes de la fidélisation

Un rdv de suivi sera réalisé quelques mois après la date du dernier atelier par la conseillère RH CC194 permettant d'identifier de l'intégration des ateliers de professionnalisation RH.

**Résumé de la prestation attendue**

Nature des fournitures ou des prestations à réaliser	<b>Animation de 2 ateliers d'une demi-journée (0,5 jour par atelier) sur la thématique</b> <b>Objectif</b> : Professionnaliser les entreprises sur le recrutement en proposant des ateliers formation/action et en les aidant à trouver des solutions concrètes pour faire face aux barrières du recrutement, obtenir des outils et astuces, et valoriser sa marque employeur <b>Cible</b> : Dirigeants et Responsables RH d'entreprises, principalement des entreprises de moins de 50 salariés voire de moins de 10, avec une attention toute particulière portée aux entreprises dépourvues de RH, dans les secteurs en tension (CHR, informatique, SAP, Accueil...)
Quantité	2 ateliers collectifs d'e 0,5 jours animés par le même intervenant pour un groupe de 5 à 15 entreprises
Nombre de prestataires retenus	Maximum 1 prestataire
Nombre de volume par prestataire	2 ateliers

<b>Montant maximum du marché</b>	1500 euros HT
Livrables attendus	Power point, questionnaire d'évaluation propriété de la CCI Val-de-Marne, de l'entreprise bénéficiaire des ateliers et pourront être conservé et transmis au co-financeur (FSE/FEDER).
Démarrage des prestations	Date prévisionnelle des ateliers 12 et 13 décembre 2024 de 9h à 12h30 / 13h
Lieu de réalisation	Les ateliers seront réalisés dans les locaux de la CCI Val-de-Marne

### **CRITERES DE SELECTION**

Capacité à permettre l'appropriation par les entreprises des enjeux du recrutement et de la marque employeur Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Maitrise de la thématique
- ✓ Priorité 2 : Référence d'intervention auprès d'entreprises
- ✓ Priorité 3 : Le Prix

A l'issue de la consultation, un prestataire sera retenu. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

### **DATE ET LIMITE DE REPONSE**

Les candidatures seront adressées **au plus tard pour le 25 octobre à 16h00**. La candidature sera accompagnée des documents suivants au format PDF :

- Du dossier de candidature rempli (cf Annexe1)
- D'un devis détaillé sur la base des 2 ateliers

par mail à l'adresse suivante : [ltavares@cci-paris-idf.fr](mailto:ltavares@cci-paris-idf.fr)

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

### **MODALITES DE REPONSE**

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. Le dossier de candidature Annexe 1
2. Un devis
3. 3Tranmettre les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour)
4. La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise

### **Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au 24 octobre 2024 une demande par courriel à l'adresse suivante : [ltavares@cci-paris-idf.fr](mailto:ltavares@cci-paris-idf.fr)

## **NEGOCIATION**

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et procédera à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées. Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Val-de-Marne réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

## **MODE ET DELAI DE PAIEMENT**

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de téléservice CHORUS PRO et envoyées en copie à [ltavares@cci-paris-idf.fr](mailto:ltavares@cci-paris-idf.fr)

Le taux applicable en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

## **ASSURANCES**

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

## **LITIGES**

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

## **Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :**

S'il ne s'acquiesce pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

### **Pièces contractuelles applicables à l'achat :**

*En cas d'attribution du marché*, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande valant acceptation du devis retenu,

## **ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE**

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son savoir-faire et son expérience en matière d'animation d'ateliers sur les RH et plus particulièrement le Recrutement.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

### **PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

Raison sociale/ SIRET / Adresse / Tél / Email / Fax / Site internet

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Implantation :

Date de création de l'entreprise :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Zone géographique d'intervention (précisez) :

CA réalisé des deux derniers exercices :

Part du CA correspondant à ce type de prestation :

Organisation et moyens alloués à ce programme : intervenants, consultants et administratif (CV demandés) Les références professionnelles

## **CONTENU ET METHODOLOGIE DE LA PROPOSITION**

1. La méthode d'intervention proposée dans le cadre de l'atelier
2. Des exemples de livrables

## **CV DES INTERVENANTS**

## **REFERENCES SIMILAIRES**

Principales références similaires sur ce type d'animation.